

**Charte d'accueil d'un interne en médecine générale au CMP adultes de Gennevilliers, Thoretton
(92g01)
de l'EPS Roger Prévot / du CASH de Nanterre**

Article 1 : Objet de la charte d'accueil

Dans le cadre du projet d'accueil d'un médecin généraliste ou de son interne de 2^{ème} ou 3^{ème} année dans le cadre d'un stage partagé au sein du CMP adultes de Gennevilliers, la présente charte d'accueil vient définir les engagements réciproques pris par le médecin généraliste, le chef du pôle de psychiatrie et l'équipe médicale et paramédicale du CMP.

Article 2 : Objectifs du stage de l'interne en médecine générale en CMP

Les objectifs de ce stage partagé en CMP pour les internes de médecine générale de 2^{ème} ou 3^{ème} année sont les suivants :

- Développer des compétences en psychiatrie pour l'interne,
- Apporter, avec l'aide des soignants du CMP, des soins de prévention, dépistage, suivi des pathologies chroniques pour les patients de la file active du CMP,
- Favoriser la prise en charge des soins somatiques en ville,
- Développer la coordination ville hôpital.

Article 3 : Mise à disposition d'un local de consultation

Le CMP adultes de Gennevilliers s'engage à mettre à disposition du médecin généraliste un bureau de consultation une journée par semaine selon un planning préétabli. Le bureau mis à disposition doit permettre au médecin généraliste, ou à son interne de 2^{ème} ou 3^{ème} année, de réaliser des consultations pour des patients de la file active ambulatoire du CMP adultes de Gennevilliers.

Article 4 : Suivi somatique et coordination avec les soins primaires

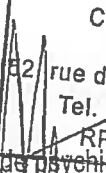
Le CMP adultes de Gennevilliers s'engage à mettre à disposition du médecin généraliste ou de l'interne, du temps paramédical du CMP, ou de l'équipe de soins à domicile quand elle existe, pour renforcer la coordination avec les soins primaires et le suivi des soins somatiques pour les patients de la file active du CMP qui en auraient besoin (ex : coordination de prise de rendez-vous, accompagnement à des consultations spécialisées, examens d'imagerie...).

Article 5 : Participation aux staffs pluri professionnels

Le médecin généraliste, l'équipe médicale et paramédicale du CMP adultes de Gennevilliers s'engagent mutuellement à participer à des staffs pluriprofessionnels communs (ex : situations complexes), selon une fréquence préalablement définie.

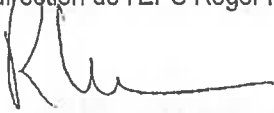
Article 6 : Facturation des actes par le médecin généraliste

Le médecin généraliste intervenant en CMP s'engage à facturer les patients de la file active CMP en tiers payant intégral. Il s'engage également à ne facturer aucun dépassement d'honoraires et à dispenser des soins gratuits aux patients ne bénéficiant pas d'une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie Obligatoire.


Dr Drougonne DONGUI
Praticien Hospitalier
Chef de Pôle - 92G01
EPS R. PREVOT
82 rue de Paris - 95570 Moisselles
Tel. 01 39 35 63 04 ou 05
RPPS : 10100879815

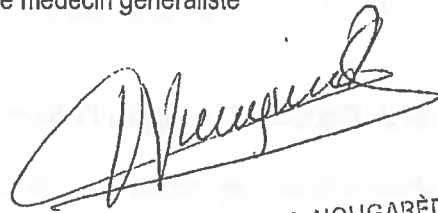
Le Chef du pôle de psychiatrie

La direction de l'EPS Roger Prévot



Fait à Nanterre le 10/3/2021

Le médecin généraliste



Dr Michel NOUGARÈDE
01 Médecin Généraliste conventionné
33 rue Victor Hugo - Nanterre
92000 Nanterre